

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 14 FÉVRIER 2023 À 19 H 30
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseillère, district n° 1

Manon Huard, conseillère, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la garderie de Sainte-Rose à Laval.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2023

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2023

4.3 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2022

4.4 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

4.5 Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 550, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 5 759 510

5.3 Demande d'aide financière / Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine

5.4 Mandat d'honoraires professionnels / Élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable (PPS) / Akifer

5.5 Mandat d'honoraires professionnels / Analyse comparative de solutions et inspection CCTV du collecteur d'égout domestique au 6159, route de Fossambault / CIMA+

5.6 Mandat / Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes ciblées en milieu public / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

5.7 Achat d'un camion GMC Sierra 1500 – 2017 / S.M.R. inc. (Lévis Autos)

5.8 Autorisation de signature / Entente relative à des travaux municipaux / Gestion ETR inc. / Développement résidentiel rue des Dériveurs / Phase 1

- 5.9 Avis de motion / Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- 5.10 Dépôt du projet de Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- 5.11 Adoption du second projet de Règlement numéro 12350-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 12060-2021 concernant les établissements de résidence principale
- 5.12 Présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine / Phase 2
- 5.13 Mise à jour / Politique interne des frais de représentation et autres frais
- 5.14 Mise à jour / Politique relative à la promotion du conditionnement physique chez les employés de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- 5.15 Autorisation de signature / Addenda numéro 3 à l'entente de travail des cols bleus 2021 – 2025
- 6. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 15-02-2023
- 1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 16-02-2023
- 2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **CORRESPONDANCE**
- 3.1 **Liste de la correspondance du mois de janvier 2023**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de janvier 2023 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**
4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2023**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 janvier 2023 et les invite à le consulter.

17-02-2023

4.2 **Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2023**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2023 totalisant 403 696,25 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2023 totalisant une somme de 403 696,25 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

4.3 **Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2022**

Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil municipal le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2022, en date du 14 février 2023, et invite les membres du conseil à le consulter.

18-02-2023

4.4 **Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses**

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus affecté ont été réalisées au cours de l'année 2022, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus affecté, des dépenses effectuées au cours de l'année 2022 pour un montant total de 32 785,53 \$, plus les taxes applicables :

QUE toute dépense excédant le surplus affecté soit prise dans le surplus non affecté.

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
137339	Mobilier de bureau MBH	794,35 \$
818253	Hydro-Québec	360,00 \$
818254	Hydro-Québec	360,00 \$
418	Newtec Électricité inc.	5 672,00 \$
223A	Groupe Tanguay et associés	5 000,00 \$
736	Pro pieux fondations	2 000,00 \$

FT14832-1	For-Trem inc.	3 600,00 \$
3276	Sonorisations Daniel Tanguay inc.	5 767,18 \$
5425	Chaises et tables internationales	4 275,00 \$
17944	Remorque.ca	3 150,00 \$
5829	Les constructions A. Carrier inc.	1 807,00 \$
	Total	32 785,53 \$

19-02-2023

4.5 Affectation d’une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus non affecté ont été réalisées au cours de l’année 2022, mais n’ont pas fait l’objet d’une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l’effet d’affecter certaines dépenses au surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’autoriser le trésorier à affecter, au surplus non affecté, des dépenses effectuées au cours de l’année 2022 pour un montant total de 41 252,44 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
34711	Équation Groupe conseil inc.	11 000,00 \$
127008	Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L	5 996,51 \$
53029	Multi-Vrac Écono	11 253,66 \$
5973	Can-Explore inc.	5 092,00 \$
FAC-5743	Je reçois, traiteur	7 910,27 \$
	Total	41 252,44 \$

20-02-2023

5. AFFAIRES COURANTES
5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 2 février 2023;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

21-02-2023

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 550, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 5 759 510

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 5 759 510, situé au 550, rue de Kilkenny, laquelle vise à autoriser la construction d'une résidence d'une superficie de 413 mètres carrés, alors que, dans le cas présent, le règlement exige une superficie minimale de 533 mètres carrés;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 2 février 2023 et recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure sur le lot 5 759 510;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 5 759 510, situé au 550, rue de Kilkenny.

22-02-2023

5.3 Demande d'aide financière / Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire procéder à une demande d'aide financière globale dans le cadre d'un programme d'aide financière de Desjardins, et ce, pour les activités prévues au cours de l'année 2023, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à une demande d'aide financière globale dans le cadre d'un programme d'aide financière de Desjardins, et ce, pour les activités prévues au cours de l'année 2023, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

- Semaine de relâche
- Halloween
- Fête des voisins
- Soirées cinéma en plein air
- Festi-splash

QUE la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Stéphanie Langlois, soit autorisée à signer tout document à cet effet.

23-02-2023

5.4 Mandat d'honoraires professionnels / Élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable (PPS) / Akifer

ATTENDU QUE la Ville désire se doter d'un plan de protection de sa source d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE ce plan consistera à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées, et ce, sur la base des menaces qui ont été identifiées dans l'analyse de vulnérabilité;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Akifer, en date du 9 novembre 2022, pour l'élaboration d'un (PPS) et l'assistance au programme de financement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU la subvention à recevoir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de l'ordre de 70 % du coût total;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au surplus affecté lors de la confection du budget 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Akifer pour l'élaboration d'un PPS et pour l'assistance au programme de financement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au coût de 21 500 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté et la subvention à venir dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

24-02-2023

5.5 Mandat d'honoraires professionnels / Analyse comparative de solutions et inspection CCTV du collecteur d'égout domestique au 6159, route de Fossambault / CIMA+

ATTENDU QUE la Ville souhaite réaliser des travaux de remplacement ou de réhabilitation de la conduite d'égout domestique au 6159, route de Fossambault avant la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme CIMA+, en date du 6 décembre 2022, pour l'analyse comparative de solutions et inspection CCTV du collecteur d'égout domestique au 6159, route de Fossambault au montant de 26 750 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU QU'après vérification, l'inspection télévisée ne pourra être complétée en raison de la localisation du collecteur d'égout domestique au 6159, route de Fossambault;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au surplus non affecté lors de la confection du budget 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour une analyse comparative de solutions concernant le collecteur d'égout domestique au 6159, route de Fossambault au montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

25-02-2023

5.6 Mandat / Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes ciblées en milieu public / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

ATTENDU QU'à l'été 2021, la Ville a mandaté la CBJC pour procéder à l'inventaire des plantes exotiques envahissantes présentes sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE 4 colonies de renouée du Japon à la plage municipale, 1 colonie de berce du Caucase sur la route de Fossambault, 27 colonies de renouée du Japon dans les secteurs publics (garage municipal, prise d'eau potable et bassin de rétention) et 2 colonies de roseau commun sur la route de Fossambault, ainsi que l'ajout de 2 nouvelles colonies de renouée du Japon (chemin du Sommet et garage municipal);

ATTENDU l'offre de services reçue au mois de décembre 2022 de la CBJC, proposant un plan d'action pour l'année 2023 ventilé selon différents scénarios en lien avec la poursuite des interventions des colonies prioritaires ciblées en terrain public (document en annexe);

ATTENDU QUE le scénario numéro trois recommandé par la CBJC qui vise à débiter la lutte et le suivi serré des différentes colonies de renouée du Japon, de berce du Caucase et de roseau commun au montant de 24 373 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au surplus affecté lors de la confection du budget 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la CBJC pour débiter la lutte et le suivi serré des différentes colonies de renouée du Japon, de berce du Caucase et de roseau commun au montant de 24 373 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté.

26-02-2023

5.7 Achat d'un camion GMC Sierra 1500 – 2017 / S.M.R. inc. (Lévis Autos)

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la camionnette de marque Ford Ranger 2006 qui a atteint sa durée de vie utile en raison des nombreuses réparations que celle-ci nécessiterait;

ATTENDU l'offre reçue de S.M.R. inc. (Lévis Autos) en date du 19 janvier 2023, pour l'achat d'un camion GMC Sierra 1500 – 2017 au coût de 26 019 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté (document en annexe);

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au fonds de roulement lors de la confection du budget 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'achat d'un camion GMC Sierra 1500 – 2017 au coût de 26 019 \$, plus les taxes applicables, chez S.M.R. inc. (Lévis Autos);

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le fonds de roulement.

27-02-2023

5.8 Autorisation de signature / Entente relative à des travaux municipaux / Gestion ETR inc. / Développement résidentiel rue des Dériveurs / Phase 1

ATTENDU le projet de développement résidentiel soumis par le développeur Gestion ETR inc. concernant la rue des Dériveurs phase 1;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du projet et des plans soumis par le développeur Gestion ETR inc., le Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Service des travaux publics sont favorables à la phase 1 du projet (documents en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le développeur relativement aux travaux d'infrastructures et équipements municipaux à être réalisés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les plans et le projet présenté et d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec le développeur Gestion ETR inc. relativement aux travaux d'infrastructures et équipements municipaux à réaliser sur la rue des Dériveurs phase 1.

5.9 Avis de motion / Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

La conseillère Roxane Boutet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

5.10 Dépôt du projet de Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

La conseillère Roxane Boutet dépose le projet de Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement prévoit les modalités de l'exercice du droit de préemption de la Municipalité sur les lots qui y sont déterminés. Il précise que le conseil municipal, par résolution, peut exercer un tel droit, pour l'une ou l'autre des fins municipales prévues au règlement. Il énonce les fins municipales pour lesquelles elle peut exercer un tel droit ainsi que les conditions pour ce faire.

Le droit de préemption permet à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac d'acheter en priorité sur tout autre acheteur certains immeubles ou terrains afin d'y réaliser des projets au bénéfice de la communauté.

28-02-2023

5.11 Adoption du second projet de Règlement numéro 12350-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 12060-2021 concernant les établissements de résidence principale

ATTENDU QUE le conseil juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 12060-2021 afin de tenir compte, notamment, de l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2022, de la *Loi sur l'hébergement touristique* (2021, c. 30);

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 19 janvier 2022;

ATTENDU QU'en fonction des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique des modifications ont été apportées au premier projet de règlement et ont été intégrées au second projet de règlement;

ATTENDU QU'il y a ici lieu d'adopter le second projet de règlement visant à, notamment, identifier les seules zones où seront autorisés les établissements de résidence principale faisant spécifiquement partie de la classe d'usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration (Cd) »;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 12350-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 12060-2021 concernant les établissements de résidence principale, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

29-02-2023

5.12 Présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine / Phase 2

ATTENDU QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine / Phase 2;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à déposer une demande d'aide financière et à signer la convention, s'il y a lieu, dans le cadre du Programme d'aide pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine / phase 2;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme sa capacité financière pour réaliser le projet;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme également son engagement pour la conservation du site à acquérir.

30-02-2023

5.13 Mise à jour / Politique interne des frais de représentation et autres frais

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique citée en rubrique afin de tenir compte de l'augmentation des frais de repas (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre à jour la Politique interne des frais de représentation et autres frais, afin de modifier les frais de repas.

31-02-2023

5.14 Mise à jour / Politique relative à la promotion du conditionnement physique chez les employés de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique citée en rubrique afin de tenir compte de l'imposition de cet avantage (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter le montant alloué aux employés pour les inscriptions aux sports et autres activités physiques et de loisirs de 125 \$ à 200 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre à jour la Politique relative à la promotion du conditionnement physique chez les employés de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac afin d'augmenter le montant alloué aux employés pour les inscriptions aux sports et autres activités physiques et de loisirs de 125 \$ à 200 \$.

32-02-2023

5.15 Autorisation de signature / Addenda numéro 3 à l'entente de travail des cols bleus 2021 – 2025

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 27 de l'entente de travail des cols bleus 2021 – 2025 en raison de l'augmentation des coûts (document en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un addenda à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin, et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer l'addenda numéro 3 à l'entente de travail des cols bleus 2021 – 2025.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} mars prochain. Monsieur le maire a écrit un article pour expliquer le Règlement 12350-2022 sur les établissements de résidence principale.

6.2 Comptes de taxes

Les comptes de taxes municipales ont été postés le 27 janvier 2023. Il est aussi possible de les consulter en ligne par l'entremise du site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com et de cliquer sur DOSSIER CITOYEN. Il est aussi possible de le recevoir par courrier électronique.

6.3 Invitation au « Fatbike »

Les personnes intéressées au vélo d'hiver sont invitées à s'inscrire à la journée d'initiation au « fatbike » qui se tiendra le dimanche 19 février prochain.

6.4 Comités d'actions ciblées

Monsieur le maire mentionne qu'il reste de la place dans deux comités d'actions ciblées, soit *Offrir un milieu de vie exemplaire* et *Développer une vie communautaire riche et engagée* dans le cadre de la démarche du plan stratégique.

6.5 Déneigement

La Ville a reçu plusieurs commentaires et plaintes et concernant le déneigement certains aspects seront évalués.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le point 5.1 *Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA.*
2. Le point 5.8 *Autorisation de signature / Entente relative à des travaux municipaux / Gestion ETR inc. / Développement résidentiel rue des Dériveurs / Phase 1.*
3. Le point 5.12 *Présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine / Phase 2.*

Fin de la période de questions à 20 h 18.

33-02-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 18.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA